



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Dissolution des budgets annexes Eau et Assainissement

DEL-2012-059

Numéro de la délibération : 2012/059

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 26/06/2012

Date de convocation du conseil : 20/06/2012

Date d'affichage de la convocation : 20/06/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre LE ROCH par M. Henri LE DORZE, M. Joël LE BOTLAN par Mme Annie PESSEL, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Paul JARNO par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT.

Était absent : M. Claude LE BARON.

Dissolution des budgets annexes Eau et Assainissement

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

La commune de Pontivy a transféré ses compétences Eau et Assainissement à Pontivy Communauté ce qui implique la disparition du service d'eau et d'assainissement.

Pour formaliser la dissolution des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, nous vous invitons à adopter les dispositions qui suivent à savoir :

- la clôture des budgets annexes Eau et Assainissement à la date du 31 décembre 2011
- la réintégration de l'actif et du passif des budgets annexes dans le budget général de la commune puis la mise à disposition de Pontivy Communauté au vu de procès-verbaux de mise à disposition établis contradictoirement entre la commune et la communauté de communes
- l'intégration des restes à payer et à recouvrer au sein du budget général de la commune

Nous vous proposons :

- d'adopter les dispositions décrites dans la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2012

**Le Premier Adjoint
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**Le Premier Adjoint
Henri LE DORZE**